



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 14 janvier 2022

SURVEILLANCE RENFORCÉE CONCERNANT LA PRÉSENCE DU LOUP DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Une prédation sur brebis pouvant être imputée au loup a été signalée le 13 janvier 2022 sur la commune de La Bellière, à proximité de Forges-les-eaux. Des agents de l'office français de la biodiversité et de la direction départementale des territoires et de la mer se sont rendus sur place pour **effectuer les constats d'usage**. Ces derniers **ne permettant pas d'exclure une prédation par le loup**, le protocole en vigueur sera appliqué, et l'éleveur bénéficiera d'une indemnisation pour le préjudice subi.

Pour autant, **ces éléments ne permettent pas à ce stade de conclure au retour du loup dans le département de la Seine-Maritime**. L'animal qui avait sévi dans le département entre fin 2019 et février 2021, avait migré vers l'Eure. Il faut rappeler que le loup est un animal qui dispose d'une grande capacité de déplacement. Il peut en effet parcourir plus de 50 km par jour.

Le préfet a demandé qu'une surveillance renforcée soit mise en place sur le territoire seino-marin afin de disposer de tout signalement utile à l'avancée des investigations en cours.

Toute observation suspecte de grand canidé ou toute attaque sur troupeau domestique doit être rapidement signalée au service départemental compétent de l'OFB (Service départemental de Seine-Maritime sd76@ofb.gouv.fr).

Plus d'informations sur le suivi du loup en France : www.loupfrance.fr

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex